



**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 1548**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1548 intitulé « **RÈGLEMENT AFIN DE MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1305 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER** » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville tenue le 3 février 2020.

L'objet du règlement n° 1548 est de modifier la liste des travaux d'aménagement paysager assujettis à l'application du règlement 1305 relatif aux PIIA et de modifier la directive 6 relative à l'aménagement paysager

Le comité exécutif de l'agglomération de Montréal a délivré, le 15 juin 2020, le certificat de conformité à l'égard de ce règlement en vertu de la résolution CE20 0955. Le règlement est donc réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

FAIT à Westmount, ce 18 juin 2020.

Andrew Brownstein
Greffier de la ville